

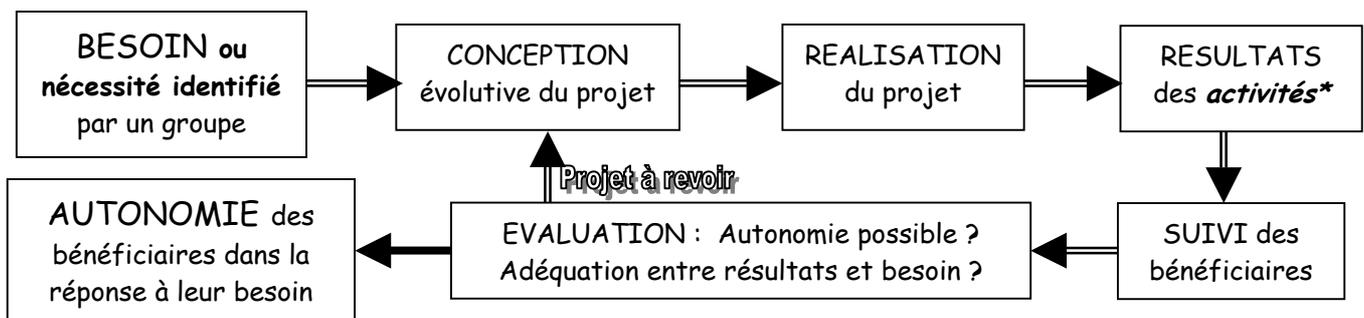


Article 1 : Des principes fondamentaux

L'expérience montre que de nombreux *projets**, dits « de développement », ne tiennent pas suffisamment compte des réalités locales : décalage par rapport à la culture et aux besoins réels, *technologie** difficile à maintenir en état et coûteuse, etc. Par ailleurs, la plupart induisent souvent une dépendance - voire un assistanat - entre la population et les institutions responsables.

Pour réaliser des projets mieux adaptés, nous privilégions l'autonomie des *bénéficiaires** et l'utilisation de *techniques* appropriées**. Nous devons donc énoncer un certain nombre de principes fondamentaux ; c'est l'objet de cette *charte*. Elle est *garante d'une cohérence globale* et donne un *cadre méthodologique* aux différents acteurs de FÉEDA *dans la conception et la réalisation des projets*. Nous sommes conscients que cette *démarche* est *originale* par sa méthodologie et *ambitieuse* car difficile à mettre en œuvre sur le terrain. En voici le *schéma directeur* :

Voir l'exemple en annexe, page 4



Article 2 : Conception des projets

Un projet est élaboré pour répondre à un besoin (ou un problème) clairement identifié par un groupe de personnes représentatif. Au sein d'un projet, une activité est conçue pour participer à l'éducation à l'environnement* et/ou contribuer à une amélioration des conditions de vie. Une conception évolutive des projets est fondamentale pour s'adapter aux besoins et aux demandes des populations. Les techniques ainsi développées et mises au point par les membres de FÉEDA sont le fruit du travail de l'association et ont vocation à être diffusées au plus grand nombre. Ces techniques sont à la disposition de ses membres, des bénéficiaires des projets et des collaborateurs dès lors qu'ils sont solidaires des principes énoncés dans la présente charte.

Article 3 : Réalisation des projets

Les projets sont réalisés dans le souci de viser l'autonomie, c'est-à-dire la capacité, pour les bénéficiaires, à mettre en place des activités similaires faisant appel aux mêmes techniques et donc aux mêmes coûts. Notre stratégie sur le terrain est donc la suivante :

- Déterminer l'adéquation entre le besoin d'un groupe et les réponses que nous sommes en mesure d'apporter. Pour cela, on impliquera les futurs bénéficiaires autour d'une méthodologie *participative**. On présentera les *solutions envisagées avec eux*, par exemple en réalisant des travaux de groupe ou lors d'une séquence de démonstration des techniques.

- Demander aux représentants de ce groupe **d'exprimer oralement leurs besoins, si possible par écrit** (avec notre aide éventuelle), et ainsi de formuler clairement leur demande auprès de FÉEDA.
- Promouvoir des **techniques simples au coût raisonnable***, faciles à mettre en œuvre localement.
- Former tous les bénéficiaires au cours de différentes sessions interactives, en prenant soin d'assurer un **transfert de compétences**.
- Travailler plus particulièrement avec un groupe de **facilitateurs* capables dans le futur d'assurer la formation d'autres individus** et, éventuellement, d'assumer le suivi technique.

Article 4 : Contribution des bénéficiaires au financement des projets

Dans le cas d'un projet faisant appel à une technologie appropriée, **les bénéficiaires doivent contribuer** en partie (ou en totalité) au coût des matériaux et, éventuellement, à celui des outils. Si cette participation est un obstacle, il est possible d'avoir recours aux principes de **l'économie solidaire** (micro-crédit à taux zéro, par exemple).

Article 5 : Suivi et Evaluation des projets

Par des **visites régulières chez les familles** et à l'aide d'un questionnaire précis, le suivi et l'évaluation doivent, dans la mesure du possible :

- apprécier la **contribution du projet** aux besoins exprimés,
- estimer **l'impact** de ce projet dans la vie quotidienne,
- s'assurer que le **transfert de compétences** est bien réalisé,
- reconsidérer éventuellement le projet (avant la prochaine session de formations par exemple).

Article 6 : Financement de notre association FÉEDA

FÉEDA doit être financée le plus possible par les cotisations et dons de ses membres ainsi que par les manifestations **et formations** qu'elle organise. **Un financement des projets, quel qu'il soit, est possible dans la mesure où il nous laisse libre de piloter les activités à notre convenance, en accord avec les principes de la présente charte.** Il doit permettre notamment **d'adapter nos techniques aux réalités locales et aux besoins des populations.** Les subventions éventuelles doivent donc, dans la mesure du possible, être allouées prioritairement aux dépenses de fonctionnement, aux frais logistiques et aux indemnités des volontaires.

Chaque membre de FÉEDA est ainsi invité à **diffuser les idées** de son association et parler de ses activités dans le but de participer à la **recherche de nouveaux appuis** : adhérents, donateurs et bénévoles de terrain. **Précisons que tout membre peut recevoir à sa demande la documentation qu'il désire concernant les projets financés en partie ou en totalité par les cotisations des adhérents.**

Article 7 : Adhésion à la charte de FÉEDA

Pour tous ses membres, **adhérer à FÉEDA signifie aussi approuver l'ensemble de cette charte.** Plus particulièrement, tout **acteur de terrain*** s'évertuera à en appliquer les principes.

Article 8 : Modification de la charte

Pour que cette **charte** soit **partagée par tous**, toute modification doit être approuvée :

- soit lors d'une A.G., aux deux tiers des votants
- soit lors d'une consultation par courrier classique ou électronique, aux deux-tiers des avis exprimés.

Annexe

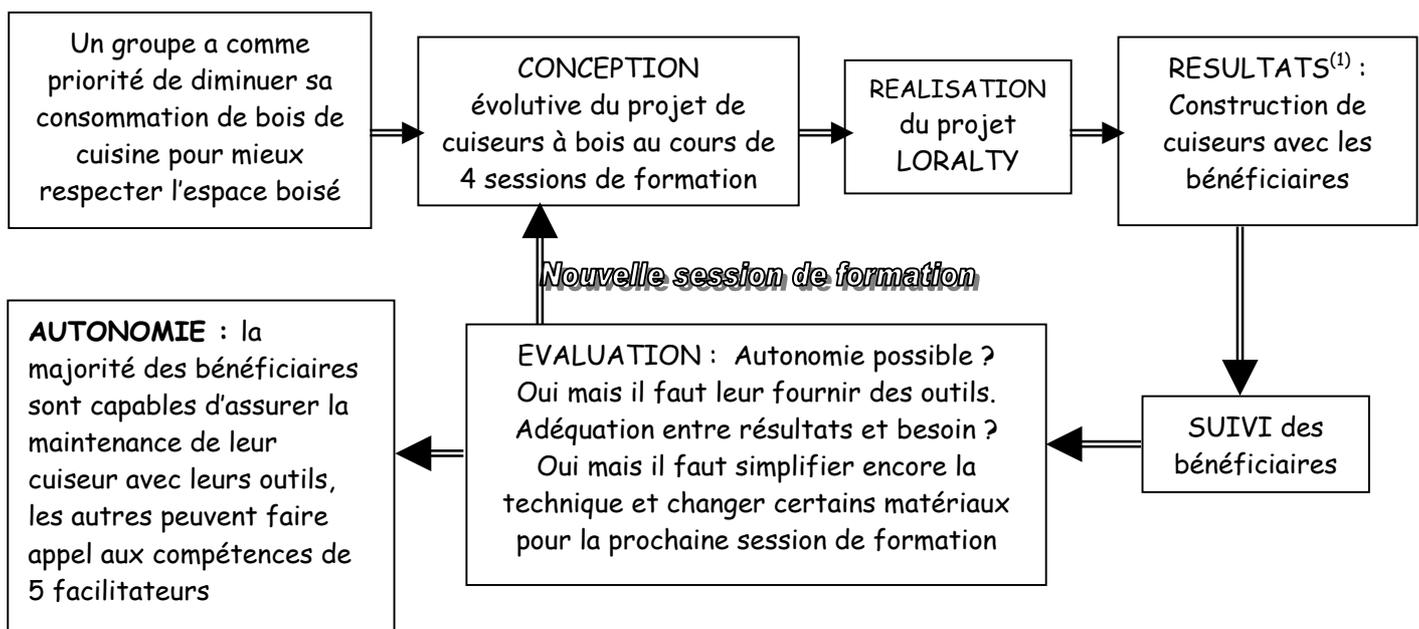
Par ordre alphabétique, FEEDA définit ainsi les mots suivants :

- **Acteur de terrain** : C'est un membre de FEEDA qui participe au moins à une activité, depuis la conception jusqu'à l'évaluation des projets, en passant par la formation des bénéficiaires.
- **Activité** : Action, ou ensemble d'actions, dont le résultat est attendu et évaluable (qualitativement ou quantitativement). Au sein d'un projet, elle répond en partie à un besoin clairement exprimé.
- **Approprié** : Une technique est appropriée si elle répond à un besoin clairement exprimé, si elle utilise exclusivement des matériaux locaux et des fournisseurs locaux, si elle est d'un coût *raisonnable** et si les bénéficiaires peuvent la comprendre, proposer des améliorations, l'utiliser et en assurer la maintenance.
- **Bénéficiaire** : Individu, ou groupe d'individus qui bénéficie directement de la mise en place d'un projet de FEEDA.
- **Education à l'environnement** : Animation didactique et/ou formation pratique contribuant à une amélioration du respect des conditions naturelles et culturelles dans lesquelles les individus se développent.
- **Facilitateur** : Un facilitateur est un bénéficiaire particulièrement impliqué et motivé, disposé à collaborer avec FEEDA dans la réalisation et/ou le suivi d'un projet.
- **Participatif** : Une activité est participative si elle permet aux bénéficiaires d'être acteurs, de s'y impliquer et de modifier éventuellement son contenu.
- **Projet** : Ensemble d'*activités** dont les résultats attendus contribuent à solutionner un problème - ou à répondre à un besoin - clairement identifié par l'ensemble des *bénéficiaires** ou leurs représentants.
- **Raisonné** : Un coût est raisonnable pour un individu s'il n'est pas excessif au regard de son pouvoir d'achat et compte tenu de ses priorités. Pour avoir un ordre de grandeur, on peut penser qu'un coût est raisonnable s'il ne représente pas plus de 12 heures de travail au taux horaire minimal local. Par exemple, en France, au taux de 8 euros de l'heure, il avoisine les 100 euros ; en Amérique Latine ce coût est de 10 dollars (le taux horaire est environ de 0,80 dollar). Ainsi, le coût en matériaux d'un cuiseur à bois LORALTY est très raisonnable car il est inférieur à 10 \$.

Annexe, suite

- **Technique** : Une technique est un ensemble de procédés employés pour obtenir un résultat déterminé. On parle ainsi de technique éducative ou pédagogique mais aussi de technique de cuisson solaire par exemple.
- **Technologie** : C'est une technique* qui fait appel à des matériaux particuliers.

Exemple de schéma directeur du projet LORALTY à Estancia, El Salvador.
Construction de 35 cuiseurs à bois au cours de 4 sessions de formation.



(1) Les résultats immédiatement attendus sont la formation des bénéficiaires à la construction et à l'utilisation de leurs cuiseurs, mais les objectifs plus généraux d'un tel projet sont :

- de contribuer à la diminution de la déforestation comme cela est demandé par le groupe,
- de contribuer à la diminution de l'érosion,
- de diminuer le temps consacré à la collecte de bois, notamment pour les enfants,
- de diminuer les dépenses consacrées à l'achat du bois de cuisine pour ceux qui n'ont pas la possibilité de le chercher par eux-mêmes,
- de sensibiliser au respect de l'environnement : respect de l'espace boisé, meilleure infiltration des eaux de pluies, meilleure alimentation des nappes phréatiques.